

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



du soussigné Guillaume GUSTON, Président de
Limoges Métropole - Communauté urbaine, en date du
- La convention de projet urbain partenarial du
Mas de l'Age a été signée le 7 mai 2026 entre la
société Sigeflux Habitat et le siège social
et situé au 25 rue d'Artois-Montmorency, 87000
Limoges, représentée par Monsieur Pascal
FACHREDDINE en Limoges Métropole
- La convention est conclue au siège de
Limoges Métropole, 25 rue d'Artois-Montmorency
87000 Limoges

La présente information est affichée au siège de
Limoges Métropole et en tout et lieu où elle sera
diffusée.

Mention de la signature de la convention sera publiée
sur le site internet de Limoges Métropole

Fait pour valoir en son due droit.

Il est à Limoges, le 7 mai 2026

Le Président
Pascal FACHREDDINE
En présence de Monsieur Guillaume GUSTON
Maire de Limoges

DÉLIBÉRATION

Certificat d'affichage de la convention de projet urbain partenarial du Mas de l'Age suite à la délibération 14.1 du conseil communautaire du 24 juin 2025

1 DOCUMENT - Publié le 7 Mai 2026



Certificat_affichage_PUP_-_Signature_Réalisation.pdf
(.pdf, 100,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**